

Indice de réparabilité

Depuis le 1er janvier 2021, est apparu sur certains appareils électroniques et électriques un nouveau petit logo appelé indice de réparabilité.

L'indice de réparabilité, qu'est ce que c'est ?

L'[indice de réparabilité](#) est une note obligatoire à faire apparaître sur les produits au moment de leur achat et porte sur plusieurs typologies d'appareils (smartphone, ordinateur portable, lave-linge, téléviseur,...). L'objectif de cet indice est de sensibiliser le consommateur à la réparation du produit dès son achat en l'informant de la réparabilité de son appareil.

rgba(255,255,255,1)